BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

BNP Paribas Asset Management élargit sa gamme « Europe Strategic Autonomy » avec le lancement d'un fonds obligataire

- Le fonds BNP Paribas Funds Europe Strategic Autonomy Bond s'appuie sur le succès du fonds actions lancé en 2025 et comptabilisant près d'1 milliard d'euros d'encours sous gestion, l'un des plus importants fonds activement gérés de sa catégorie.
- BNP Paribas Asset Management est le premier gestionnaire d'actifs à proposer une solution obligataire liquide sur cette thématique.
- BNP Paribas Asset Management est le premier gestionnaire d'actifs à proposer une exposition à la souveraineté européenne à la fois sur les actions et les obligations.
- Plus de 1 800 milliards d'euros sont engagés pour soutenir l'autonomie stratégique de l'Europe, appuyés par plusieurs initiatives politiques européennes.

Paris, le 24 septembre 2026 - BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) a lancé le fonds BNP Paribas Europe Strategic Autonomy Bond, qui investit dans les émetteurs de l'univers Euro Aggregate afin de tirer parti de l'évolution du contexte géopolitique et de l'accent croissant mis par l'Europe sur la sécurité, la résilience et l'autonomie stratégique.

Dans le prolongement des engagements de l'Union européenne qui prévoit de mobiliser plus de 1 800 milliards d'euros pour soutenir son ambition d'autonomie, le fonds s'articulera autour de quatre piliers d'investissement clés **: la défense, les infrastructures, la résilience, la cybersécurité et le numérique.**

Le renforcement des secteurs stratégiques européens est devenu une priorité, alors que l'Europe cherche à accroître sa résilience et à réduire ses dépendances extérieures. Cela nécessite des investissements ciblés dans les capacités de défense, les équipements fabriqués en Europe, les infrastructures critiques, notamment les réseaux électriques, les câbles, les infrastructures de transport d'énergie et les systèmes énergétiques, mais aussi dans les capacités de réponse aux crises et l'indépendance technologique.

Autour de ces piliers, BNPP AM a développé un processus de sélection rigoureux destiné à identifier les émetteurs dont les besoins de financement sont directement liés à la transition de l'Europe vers une plus grande résilience et une autonomie stratégique renforcée. La stratégie d'investissement combine une allocation macroéconomique *top-down*, utilisée pour positionner le portefeuille obligataire selon la duration, l'échéance, le secteur, le pays et la notation, avec une analyse approfondie *bottom-up* des émetteurs afin d'identifier les entreprises les mieux exposées à cette transformation structurelle.

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

« L'Europe doit se concentrer sur ses priorités stratégiques. Ce nouveau fonds offre aux investisseurs une opportunité unique de contribuer à la transition vers une Europe plus sûre et plus résiliente grâce à une solution obligataire liquide, gérée activement, et reposant sur une approche thématique diversifiée, tout en s'appuyant sur l'expertise de notre équipe dans l'analyse fondamentale et la sélection d'obligations. Grâce au solide soutien du groupe BNP Paribas, nous sommes actuellement le premier gestionnaire d'actifs à proposer une offre complète dédiée à l'autonomie stratégique européenne, couvrant à la fois les actions et les obligations » a déclaré **Fadi Berbari, Senior Euro Aggregate Portfolio Manager chez BNPP AM.**

Le lancement fait suite au succès du fonds BNP Paribas Europe Strategic Autonomy, lancé en 2025, qui a déjà levé 975 millions d'euros d'encours[1] et figure parmi les plus importants fonds activement gérés de sa catégorie.

« La première année du fonds actions a confirmé qu'il constitue une opportunité unique pour les investisseurs de participer au renforcement de la résilience européenne face aux chocs géopolitiques et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Notre approche prospective, fondée sur l'analyse des fondamentaux, nous permet d'identifier les entreprises qui jouent un rôle essentiel dans l'autonomie stratégique de l'Europe » a ajouté **Lazare Hounhouayenou, Lead portfolio manager chez BNPP AM.**

Au sein de différentes classes d'actifs, les gérants de portefeuille travaillent en étroite collaboration et partagent une vision commune de l'importance stratégique de cette thématique. Cette approche permet à BNPP AM de démontrer son engagement en faveur du financement de la souveraineté européenne au travers d'un ensemble de stratégies d'investissement complémentaires.

Le fonds est classé Article 8 selon la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

Risques liés à l'investissement : Les investissements dans ce fonds sont soumis aux fluctuations des marchés et aux risques inhérents aux placements en valeurs immobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial, le fonds étant exposé à un risque de perte en capital.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de détérioration de la qualité des émetteurs privés , la valeur des titres de créance dans lesquels le Fonds est investi peut baisser. Dans ce cas, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

La liste des facteurs de risque ci-dessus n'est pas exhaustive. Veuillez-vous référer au document d'informations clé (disponible en français), au prospectus et aux suppléments (disponibles uniquement en anglais) pour obtenir des informations complètes sur les produits et sur les risques.

Caractéristiques du fonds (au 24 septembre 2026)

Nom	BNP Paribas Funds Europe Strategic Autonomy Bond
Date de lancement	29 juin 2026
Société de gestion	BNP Paribas Asset Management Luxembourg

[1] *Au 25 juin 2026 : https://www.bnpparibas-am.com/en-offshore/fundsheet/equity/europe-strategic-autonomy-classic-c-lu3051940263*

Gérant délégué	BNP Paribas Asset Management Europe
Devise	EUR
Code ISIN	Classic cap: LU3393993871 Classic dist: LU3393993954
Enregistré dans les pays suivants	France, Belgique, Allemagne, Italie, Luxembourg, Suisse, Espagne, Angleterre, Pays-Bas
Benchmark	**Bloomberg Euro Aggregate (EUR) RI**
SFDR[2]	8
SRI[3]	3/7

Le prospectus et KID prévalent.

À propos de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management, le métier de gestion d'actifs de BNP Paribas, est le troisième gestionnaire d'actifs européen[4] ainsi que le premier dans la gestion de l'épargne à long terme en Europe[5]. Avec plus de 1 700 milliards d'euros d'actifs sous gestion[6], l'entreprise propose à ses clients institutionnels, entreprises et investisseurs individuels à travers le monde une large gamme de solutions d'investissement liquides et alternatives, s'appuyant sur un réseau mondial d'experts présents dans 35 pays[7].

Notre expertise couvre la gestion obligataire, des stratégies actives à forte conviction et une offre d'ETF en expansion, représentant au total plus de 1 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion[8]. Elle s'appuie également sur une plateforme de gestion alternative figurant parmi les 10 premières au niveau mondial[9]. Avec plus de 30 ans d'expérience et environ 300 milliards d'euros d'actifs sous gestion, celle-ci couvre les domaines de l'immobilier, des infrastructures, du crédit alternatif et du capital-investissement.

BNPP AM a pour ambition de façonner une nouvelle approche de la gestion d'actifs, tirant parti de l'ampleur de sa plateforme, de ses expertises et d'une vision de long terme. Cette approche vise à créer durablement de la valeur pour ses clients et l'économie.

Contacts presse

Claire Thibeau - +33 1 44 45 71 41– claire.thibeau@bnpparibas.com
Julie Marie Chedeville - +33 1 44 45 50 62 – julie.2.marie@bnpparibas.com
Jana Chehadee - +33 6 4 511 76 20 -jana.chehadee@bnpparibas.com
Alexis Doublet - +33 7 86 55 67 74 - alexis.1.doublet@bnpparibas.com

Disclaimer

[2] Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088.
[3] L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à 3 années.
[4] Source : IPE 2026 et communication financière des sociétés au 31/12/2025.
[5] Source : classement basé sur les actifs sous gestion (AuM) au 31/12/2024 pour les assureurs internes et externes et les fonds de pension externes (AuM globaux pour les gestionnaires d'actifs européens ; AuM européens pour les gestionnaires d'actifs non européens).
[6] Source : BNPP AM, au 30/06/2026. Actifs sous gestion incluant les actifs conseillés.
[7] Source : BNPP AM, au 31/03/2026. Nombre de pays Joint-Ventures incluses.
[8] Source : BNPP AM, au 31/03/2026. Nombre de pays Joint-Ventures incluses.
[9] Source : BCG, basé sur des actifs sous gestion au 31/12/2024.

Ce communiqué de presse et les informations qui y figurent sont destinés exclusivement à usage des journalistes ou médias agissant dans leur qualité professionnelle. Il vise uniquement à fournir des informations générales et à permettre à la presse de présenter un aperçu des fonds décrits ici pour les besoins de leur propre éditorial indépendant. Cela peut concerner des fonds non autorisés à la distribution dans le pays où ils sont émis. Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation, ni ne peut être traité comme tel dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation est illégale ou pour toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation. BNP Paribas Asset Management n'assume aucune responsabilité, qu'elle soit directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information présente dans ce document. En aucun cas BNP Paribas Asset Management ne peut être tenue responsable d'une décision prise sur la base de ces informations.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.
Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds »: www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.
Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.